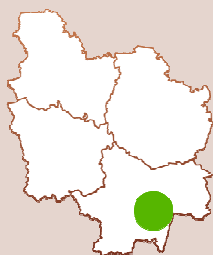




RESEAU DES RESSOURCERIES SUD BOURGOGNE



Localisation : Sud de la Saône-et-Loire

Territoire concerné :

98 000 habitants environ / 99 communes / Zone rurale

Maîtrise d'ouvrage : Groupement de 4 collectivités : SIRTOM de la Vallée de la Grosne, communauté de communes du Tournugeois, communauté de communes du Mâconnais Val de Saône et SICTOM du Mâconnais

Début du projet : Mai 2009



Association
Économie
Solidarité Partage



Présentation de l'opération

DESCRIPTION

Quatre collectivités du sud de la Saône-et-Loire, représentant 99 communes et environ 98 000 habitants, se sont regroupées pour mettre en place un réseau de ressourceries sur leur territoire. Il s'agit du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, de la communauté de communes du Tournugeois, de la communauté de communes du Mâconnais Val de Saône et du SICTOM du Mâconnais. Pour cela, ces collectivités ont établi un partenariat avec deux associations déjà présentes sur le territoire : ÉcoSol-Le Pont à Mâcon et Économie solidarité partage à Tournus. Sept déchèteries sont déjà équipées de conteneurs dans lesquels un agent valoriste, employé par ces associations, stocke les objets encore utilisables ou réparables apportés par les particuliers. Après un passage dans les ateliers des associations où ils sont nettoyés, contrôlés ou réparés, les objets sont revendus à bas prix dans trois magasins situés à Cluny, Mâcon et Tournus. Une convention de partenariat entre les parties prenantes (collectivités et associations) a permis de mettre en place le fonctionnement du réseau, notamment pour harmoniser les aménagements en déchèteries et les outils de communication. Chaque collectivité gère cependant indépendamment ses équipements, ainsi que la contractualisation avec les associations.

CONTEXTE

Lorsque les quatre collectivités de Saône-et-Loire ont impulsé le projet de ressourcerie en 2009, leur objectif était de réduire les quantités de déchets apportés en déchèteries qui restaient encore non valorisés, en proposant une solution qui s'inscrivait dans une démarche de développement durable. L'habitude de ces collectivités de travailler ensemble les a fait naturellement se regrouper pour, dans un premier temps, lancer une étude de faisabilité et, dans un second temps, mettre en place un réseau de ressourceries sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'inscrivait également dans les préconisations du volet prévention du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés établi par le Conseil général de Saône-et-Loire. En effet, celui-ci vise la couverture du territoire départemental par un réseau de ressourceries. Le Conseil général a ainsi soutenu le projet sur le Mâconnais-Clunisois-Tournugeois. Depuis le lancement du projet, les quatre collectivités se sont engagées dans un programme local de prévention : fin 2009 pour le SICTOM du Mâconnais, et fin 2010 pour les trois autres collectivités regroupées dans un programme commun.



Mise en œuvre de l'opération

GRANDES ÉTAPES

- **Démarrage de l'étude de faisabilité** en mai 2009, réalisée par un bureau d'études dans le cadre d'un groupement de commande constitué par les quatre collectivités. Les conclusions de l'étude ont été favorables à la constitution d'un réseau de ressourceries en trois pôles géographiques : le Mâconnais, le Clunisois, le Tournugeois. Elles ont fait ressortir plusieurs partenaires potentiels. Deux d'entre eux ont choisi de se lancer dans l'aventure : les associations Le Pont à Mâcon (devenue Éco Sol pour la partie ressourcerie) et Économie Solidarité Partage à Tournus.
- **Rapprochement des collectivités avec les associations**, toutes deux motivées par le projet. Leur présence respective sur le Tournugeois pour Economie Solidarité Partage et sur le Mâconnais pour Éco Sol a tout naturellement déterminé leur couverture géographique dans l'activité de ressourcerie.
- **Signature d'une convention de partenariat** en octobre 2010 entre les parties prenantes (collectivités et associations). Cette convention organise les engagements respectifs des collectivités et des associations. Elle définit les modalités de fonctionnement du réseau (comité de pilotage avec coordination tournante assurée par une des collectivités, comité technique de suivi).
- **Démarrage de l'activité** de ressourcerie :
 - En novembre 2010 pour Éco Sol-Le Pont
L'association avait déjà une activité de réemploi au préalable, à partir d'apports sur son site par des particuliers et de prestations de collecte à domicile. Ces dernières ont dû être limitées pour pouvoir assurer l'activité de ressourcerie. Il a été nécessaire d'améliorer l'organisation pour mieux identifier les différentes étapes de travail (stockage, pesage, atelier, vente), de bien définir les postes correspondants et de former les agents valoristes. Eco Sol a dû communiquer sur l'évolution de son activité. L'association disposait déjà d'un lieu de vente à Mâcon. Un second a été ouvert à Cluny en janvier 2011. A cette même date, l'association a adhéré au réseau national des ressourceries.
 - En février 2011 pour Économie solidarité partage
L'association avait auparavant trois ateliers d'insertion consacrés au jardinage, à la réparation de deux roues et à la collecte de vêtements. Ces trois ateliers ont été complètement réorganisés et orientés vers la seule activité de ressourcerie, dont toute l'organisation a dû être mise en place. Cela a nécessité la formation de certains personnels, notamment les trois agents valoristes qui sont allés voir pour cela leurs homologues d'Eco Sol.
- **Équipement progressif des déchèteries** en conteneurs dédiés aux objets valorisables (assuré par les collectivités) et mise en place des postes d'agents valoristes (assurée par les associations). Sept déchèteries, sur les 12 que compte le territoire, ont été équipées de novembre 2010 à fin 2011. Deux sont programmées pour 2012 et deux autres pour les années suivantes. Cet équipement progressif permet un étalement des investissements et facilite l'organisation pour la mise à disposition des agents valoristes.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**► Etude de faisabilité** : 30 576,10 € TTC

Payée par chacune des collectivités porteuses du projet au prorata de sa population

Subvention FDMD* (ADEME + CG71) : 70 %

► Achats des équipements :

Conteneurs maritimes : 3 700,00 € HT par conteneur

+ Coût du terrassement en déchèterie et du visuel pour l'identification du conteneur

Fournisseur des conteneurs : BONNET EQUIPEMENTS MATERIELS (Villeurbanne)

Subvention Fonds Départemental pour la Maîtrise des Déchets en Saône-et-Loire : 60 %

► Soutien à la création de ressourcerie :

Solidarité partage = montant du projet 65 773 €

Soutien FDMD = 39 464 €

Éco'Sol = montant du projet 390 654 €

Soutien FDMD = 231 267 €

► Moyens humains :

La chargée de mission Prévention des déchets des 3 collectivités (SIRTOM de la Vallée de la Grosne, communauté de communes du Tournugeois et communauté de communes du Mâconnais Val de Saône) a assuré, en 2011, le suivi des tonnages valorisés et le lien entre les structures autour du projet.

*FDMD : Fonds départemental pour la maîtrise des déchets

**✉ Contacts**

Géraldine GRONDIN
Chargée de mission Prévention
des déchets des trois
collectivités (SIRTOM de la
Vallée de la Grosne,
communauté de communes du
Tournugeois et communauté de
communes du Mâconnais Val de
Saône)

Tél. : 06 32 06 14 15

Courriel :
prevention@sirtomgrosne.fr

Youssef TOUTAH
Chargé de mission Prévention
des déchets
SICTOM du Mâconnais
ZAC de Sennece lès Mâcon
124 rue du Grand Pré
71000 MACON

Tél. : 03 85 38 44 39

Courriel : youssef.toutah
@sictom-macon.com

Site Internet :
www.sictom-macon.com

Laurence MITTON
Chef du service Eco Sol
LE PONT
10 rue Jean Mermoz
71000 MACON

Tél. : 03 85 34 26 19

Courriel : l.mitton@lepont.asso.fr

Site Internet :
www.lepont.asso.fr

Martine VARRAUX
Directrice
Economie Solidarité Partage
1 Pas Fleury 71700 TOURNUS

Tél. : 03 85 32 16 89

Courriel :
association.solidaritepartage
@akeonet.com

Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

	Economie solidarité partage (février à décembre 2011)	Eco'Sol-le Pont année 2011
Quantités récupérées en déchèteries	33,9 tonnes	95,2 tonnes (1)
Proportion de déchets détournés (2)	2,4 %	2,8 %
Quantités apportées directement sur site par des particuliers	35,3 tonnes	120 tonnes
Quantités non valorisables retournées en déchèteries	26,14 tonnes	69 tonnes
Quantités vendues à des filières de recyclage matière	0 (mais 20 tonnes de textiles non vendables données à l'association Relais)	178 tonnes (3)

Avec ce réseau de ressourceries, on joue vraiment sur les trois piliers du développement durable : l'économie, l'écologie et le social. Le caractère social du projet se trouve dans le fait, d'une part, que l'on propose des objets à bas prix pour les personnes qui ont peu de moyens, et d'autre part, que l'on aide à remettre le pied à l'étrier de l'emploi, les personnes qui sont employées dans ces ressourceries.

Michel MAYA
Président du SIRTOM de la Vallée de la Grosne

(1) Les objets détournés se répartissent en poids de la façon suivante :

- 27 % électroménager
- 24,5 % meubles
- 24 % textiles
- 15,5 % divers
- 9 % vaisselle

(2) La proportion est calculée sur les quantités de déchets en mélange, déchets d'équipement électriques et électroniques et déchets de métaux ferreux collectés dans les déchèteries concernées.

(3) A noter : Le total des réutilisations est plus important que le total des matières reçues. Cela peut s'expliquer par une diminution des stocks anciens et par des écarts de tares. L'enregistrement des apports volontaires n'a peut être pas été systématique.



BILAN SOCIAL

► Pour Économie Solidarité Partage :

- Maintien de tous les emplois : 18 contrats aidés sur l'activité de ressourcerie (dont 4 encadrants techniques) ; création de 2 postes en prévision pour 2012
- La ressourcerie répond vraiment à un besoin social car il ya beaucoup de personnes à petit budget sur la région de Tournus. Le nombre d'acheteurs est en moyenne de 50 à 60 par demi-journée d'ouverture du magasin. Ce dernier est ouvert 5 demi-journées par semaine.
- La ressourcerie est aussi un lieu de rencontres et d'échanges entre les clients.

► Pour Éco'Sol - Le Pont :

Création en 2011 de 4 postes de valoristes et 1 poste de vente avec l'ouverture du magasin à Cluny. La ressourcerie occupe 32 postes.

BILAN ÉCONOMIQUE

Une convention de reprise de matériaux est signée entre chacune des collectivités et les associations. Cette convention convient que le montant de reprise des matériaux par facturés par les associations est égal au montant des dépenses de traitement des déchets évitées du fait du détournement de ces objets vers le réseau de ressourcerie. L'impact financier est donc neutre pour les collectivités.

En 2011, les collectivités ont payé les « tonnages évités » au même tarif que les tonnages de DNR enfouis, soit environ 90 euros/tonne pour les déchets en mélange et 40 euros/tonne pour les déchets électriques et électroniques (rétrocession de la participation OCAD3E). Selon les collectivités, les quantités non valorisables rapportées en déchèteries ont été défacturées ou non des quantités facturées.

► Pour Économie solidarité partage :

De l'ordre de 71 000 euros de ventes de février à décembre 2011. Ces recettes apportent une part d'autonomie financière à l'association et lui ont permis d'équilibrer le budget en 2011.

► Pour Éco'Sol - Le Pont :

De l'ordre de 60 000 euros de ventes pour le magasin de Mâcon et 8 000 euros pour celui de Cluny. Éco'Sol est déficitaire sur 2011. Plusieurs raisons peuvent être considérées, elles font l'objet d'une réflexion et d'un ajustement sur 2012. Le Conseil d'administration de l'association Le Pont, face à cette situation, a demandé un plan de redressement.

Cette opération, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à l'ouverture d'un point de vente à Cluny, nous a permis d'apprendre à travailler ensemble au sein du comité de pilotage. Elle nous a également fait prendre conscience du nombre important de produits en tous genres qui peuvent être remis dans le circuit de l'utilisation. Pour ma part, c'est une expérience très enrichissante, avec un regret cependant concernant la méconnaissance par le grand public de ces opportunités d'achats. L'effort est à faire dans ce sens, tout en poursuivant l'ouverture de nouveaux points de vente.

Gilbert PERNOLLET
Vice-président du SICTOM du Mâconnais

Répartition des ventes par catégorie	En %
Sport loisirs et divers	21,7
Textiles	19,6
Meubles	14,7
Livres	10,9
Electroménager	10,3
Vaisselle	8,4
Jouet et puériculture	6,4
Equipement de maison (linge + bibelots)	6,3
Maroquinerie et chaussures	1,6
TOTAL	100

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

► Pour les collectivités :

- L'habitude de travailler ensemble des 4 collectivités impliquées a facilité le montage du projet
- La constitution d'un comité de pilotage qui se réunit dès que nécessaire (au minimum une fois par an), et dont la coordination est désignée annuellement parmi les collectivités.

► Pour Économie solidarité partage :

- La ressourcerie répond vraiment à un besoin dans la mesure où il y a beaucoup de personnes en difficulté financière sur la région de Tournus.
- Des actions de communication ont été menées par l'association pour mieux se faire connaître : une braderie a été organisée, des tracts publicitaires ont été distribués sur Tournus et ses alentours.
- La participation de 11 bénévoles à l'activité de ressourcerie apporte des compétences supplémentaires et un appui significatif.
- La bonne localisation des locaux, situés dans une zone d'activité en bordure de la nationale. Ils offrent une bonne visibilité, notamment grâce à deux grands panneaux d'identification de la ressourcerie, installés par la collectivité. Ils bénéficient de suffisamment de place à l'extérieur pour le parking des visiteurs et pour décharger les camions qui apportent les marchandises.

► Pour Éco'Sol-Le Pont :

- L'adhésion d'Éco Sol au réseau national des ressourceries lui a permis de bénéficier de formations gratuites pour les agents valoristes et gardiens de déchèteries. Ces formations communes ont permis aux personnes d'échanger sur leurs fonctions respectives et de faire connaissance. Elles ont ainsi facilité la collaboration ultérieure.
- On constate une bonne identification des agents valoristes en déchèteries lorsque les conteneurs sont placés en bas des quais et que l'agent valoriste est la première personne que les visiteurs rencontrent. La disposition des déchèteries ne permet cependant pas une organisation de ce type dans chaque site.
- L'activité de ressourcerie a incité Eco Sol à davantage valoriser les marchandises qui ne peuvent être vendues. L'association a notamment passé une convention avec une filière de recyclage du papier, alors que celui-ci n'était pas valorisé au préalable. Les différents métaux ont également été séparés pour un meilleur recyclage.

L'activité de ressourcerie a permis de valoriser le travail en insertion autrement. Eco Sol-Le Pont a notamment ouvert son site à des visites de collectivités et de scolaires. La population, mais aussi le personnel lui-même, ont une autre image du travail effectué, qui n'est plus seulement celle de trier des déchets mais aussi celle de répondre à une mission d'éducation au développement durable. Les agents valoristes, en prenant conscience de leur mission, prennent également confiance en eux-mêmes.

Géraldine GRONDIN (pour l'association Eco Sol en décembre 2011)



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

► Pour les collectivités :

- Le volet social occupe une part importante du travail des associations, au détriment d'une gestion fine des quantités de déchets. Ainsi, les associations ont du mal à fournir régulièrement aux collectivités les données de suivi des quantités détournées.
- L'activité de ressourcerie n'est pas encore assez connue de la population sur le Mâconnais et le Clunyois.

► Pour les deux associations :

- Les ressourceries reçoivent des apports directement sur leur site dont le poids est aussi important, voire même plus, que celui des objets récupérés en déchèteries. Or, ces apports ne sont pas facturés aux collectivités. Par ailleurs, une grande partie n'est pas valorisable. Ces quantités sont par conséquent rapportées en déchèteries par les associations et donc défacturées du tonnage facturé comme détourné.
- Les contrats du personnel en insertion sont limités dans le temps. Le turn over est donc important, ce qui peut être dommageable à la bonne identification par les usagers des agents valoristes et à leur collaboration avec les gardiens de déchèteries.
- L'espace de stockage et de pesage des marchandises entrantes dans les ateliers doit être organisé pour permettre une bonne traçabilité de l'origine des marchandises par collectivité ayant conventionnée avec l'association. Il en est de même pour les marchandises non valorisables retournées en déchèteries.

► Pour Économie solidarité partage :

- L'incapacité de l'association à financer le montant d'un loyer la rend dépendante vis-à-vis des collectivités pour la fourniture de locaux, à titre gratuit. L'association devra ainsi déménager courant 2012.
- Économie Solidarité Partage a dû réorganiser complètement ses activités pour mettre en place la ressourcerie, ce qui a été parfois mal vécu par le personnel (démission de deux postes d'encadrant notamment).
- L'association a eu du mal à fixer des tarifs de vente au démarrage de l'activité. Cette question a fait l'objet d'une réunion avec les encadrants et le personnel en insertion, ainsi que les bénévoles qui participent à l'activité. Un repérage de tarifs a été effectué sur Internet. La politique est de ne pas vendre cher pour ne pas congestionner le magasin et offrir un choix toujours renouvelé aux clients. Dès qu'un article ne part pas, son prix est descendu.
- L'association a rencontré des difficultés pour trouver un employé fiable pour tenir la caisse du magasin. Pour remédier à cela, Économie Solidarité Partage a fait temporairement appel aux encadrants puis aux bénévoles de l'association.

► Pour Éco'Sol-Le Pont :

- L'activité de ressourcerie n'est pas assez connue de la population ; le lien avec les partenaires sociaux serait à renforcer pour être plus au service de la population.
- Le nouveau local de vente à Cluny a souffert d'un défaut de signalisation. Situé dans une zone industrielle, il est resté longtemps difficile à localiser (peu de communication sur sa localisation, pas d'affichage sur le bâtiment). L'approvisionnement et l'agencement du magasin sont à améliorer pour être en adéquation avec les demandes en fonction des saisons.

“ Il y a beaucoup de personnes en difficulté sur la région de Tournus. La ressourcerie a bien sûr un objectif d'insertion professionnelle pour le personnel. Mais une de ses réussites, c'est aussi de voir le plaisir que les personnes à tout petit budget ont à venir ici et à pouvoir s'acheter des objets à bas prix. Parmi nos clients, il y a peut-être 10 à 15 % de personnes à revenus moyens, mais tous les autres sont des foyers à revenus très modestes.

La ressourcerie prend aussi tout son sens dans les relations sociales. Elle est un lieu de rencontres et d'échanges entre les clients. C'est ce qui la différencie d'un dépôt-vente. Elle offre de la convivialité.

Martine VARRAUX,
Directrice d'Economie solidarité
partage

- L'organisation des circuits d'enregistrement et du suivi des marchandises est trop complexe et demande à être améliorée.
- Les retours en déchèteries d'objets non valorisables sont trop importants. Ils concernent surtout la vaisselle et les meubles en bois. Éco'Sol-Le Pont est notamment à la recherche d'une filière pour la reprise des meubles qui ne peuvent être vendus. Par ailleurs, la formation des valoristes est à compléter pour mieux s'adapter aux possibilités des ventes et réduire ainsi les retours en déchèteries.
- Les contrats des agents valoristes sont souvent des contrats de 26 heures hebdomadaires. Ils ne permettent donc pas de couvrir l'intégralité de la plage horaire d'ouverture de certaines déchèteries. Il faut alors deux personnes, ce qui a pu entraîner un manque de présence sur les déchèteries et a posé des soucis d'organisation. Éco Sol a ainsi dû limiter les prestations de collecte à domicile qu'elle proposait par ailleurs.

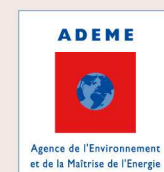
ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

- Présence sur le territoire d'associations en lien avec le réemploi. Une bonne organisation interne de l'association est un atout supplémentaire, tant du point de vue de l'organisation des espaces de travail (séparation des lieux d'arrivage et de pesage d'une part, des ateliers d'autre part), que de la définition des missions de chaque poste.
- Bonne entente des collectivités porteuses du projet.
- Établissement de règles claires pour le fonctionnement du partenariat.

Perspectives

- Collectivités et associations souhaitent développer la communication sur l'activité de ressourcerie. Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne propose notamment tous les ans un jeu-concours aux écoles pour réaliser une fresque sur un conteneur. Mais une charte graphique commune aux deux ressourceries restent à construire - seul un logo a été créé pour l'instant - ainsi que des outils de communication. L'identification visuelle en déchèterie pourrait encore être renforcée.
- Les collectivités ont passé de nouvelles conventions pour 2012 avec les associations. Deux autres déchèteries seront ainsi équipées.
- Les associations vont continuer de travailler sur leur organisation interne pour améliorer le suivi et la traçabilité des quantités détournées.
- Économie solidarité partage a prévu d'adhérer au réseau national des ressourceries. L'association souhaite renforcer le côté convivial dans les nouveaux locaux de la ressourcerie en mettant en place un espace café pour que les clients puissent discuter entre eux.

Crédits photos : SICTOM du Mâconnais et Economie solidarité partage



ALTERRE BOURGOGNE

9 Bd Rembrandt
21000 DIJON

Tél. 03 80 68 44 30

Fax: 03 80 68 44 31

www.alterre-bourgogne.fr